

AUPLATA MINING GROUP

Société anonyme

Zone Industrielle de Dégrad des Cannes – Immeuble Simeg –

97354 Rémire-Montjoly

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital motivée par des pertes

Assemblée mixte du 30 novembre 2020 - Résolution n° 8

AUPLATA MINING GROUP

Société anonyme

Zone Industrielle de Dégrad des Cannes – Immeuble Simeg –

97354 Rémire-Montjoly

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital motivée par des pertes

Assemblée mixte du 30 novembre 2020 - Résolution n° 8

Aux actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

La présente opération est conditionnée à (i) l'approbation préalable des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 faisant l'objet de la 1ère résolution et (ii) l'affectation de la perte dudit exercice s'élevant à -57.068.969,24 euros au compte « Report à Nouveau » qui serait ainsi porté de -1.442.326,33 euros à -58.511.295,57 €, faisant respectivement l'objet des 1ère et 3ème résolutions.

Cette réduction de capital vous est proposée par imputation des pertes à hauteur de 54.841.699,80 euros par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action de 0,70 euro à 0,50 euro.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de 191.945.949,30 € à 137.104.249,50 €.

Paris et Balma, le 17 novembre 2020

Les commissaires aux comptes

RSM PARIS



Stéphane MARIE

Deloitte & Associés



Fabien MATHIEU